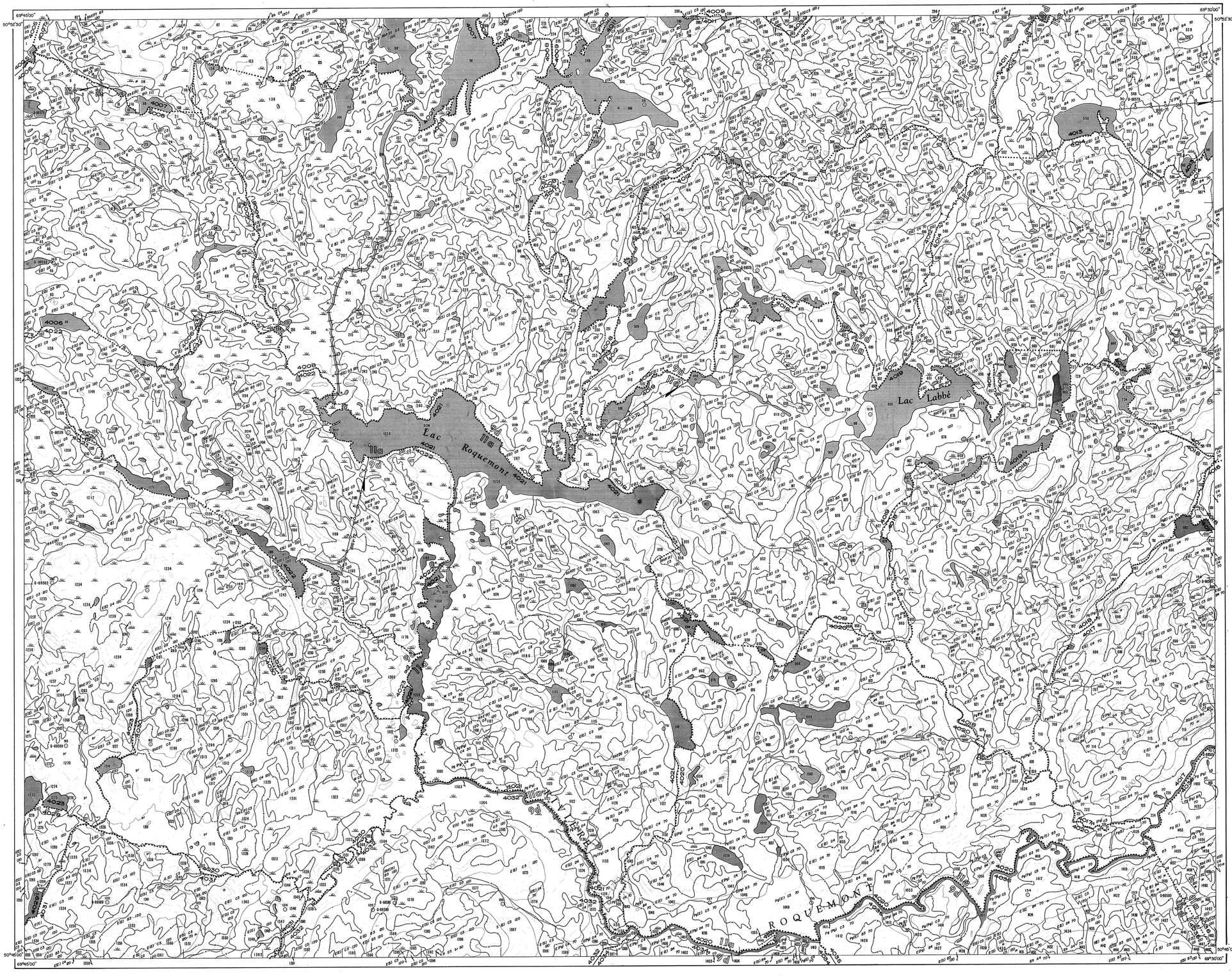

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50,000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
- à sapin et/ou épinette blanche
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin blanc
- à thuya (cèdre)
- à mélèze
- à peuplier
- à pin gris

Pessière
- (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée-tige)
- à thuya (cèdre)
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette
- (plantation d'épinette blanche)
- (plantation d'épinette de Norvège)
- (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
- (le sapin et/ou l'épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à mélèze
- (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
- avec pin rouge
- avec rouge (le rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
- avec thuya (cèdre)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge
- avec pin gris
- avec sapin
- avec épinette blanche
- (plantation)

Pinède à pin rouge
- (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- avec pin blanc
- avec épinette noire et/ou épinette rouge
- avec mélèze
- avec pin blanc
- avec pin gris
- avec sapin et/ou épinette blanche
- (plantation)

Pinède à pin gris
- (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- avec thuya (cèdre)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge
- avec pin blanc
- avec pin rouge
- avec sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de pin sylvestre)

Cédrière
- (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à peuplier
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de thuya)

Pruchière
- (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation)

MÉLÈZE
- (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à peuplier
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de mélèze européen)
- (plantation de mélèze japonais)
- (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu à essences tolérantes avec pin gris
- — — — avec pin blanc
- — — — avec pin rouge
- — — — avec thuya (cèdre)
- — — — avec épinette noire ou rouge
- Bouleau à bouleau blanc avec sapin
- — — — avec épinette noire ou rouge
- — — — avec pin blanc
- — — — avec pin rouge
- — — — avec pin gris
- — — — (plantation)
- Bouleau à bouleau jaune avec résineux
- Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
- — — — avec pin rouge

Peupleraie
- avec sapin
- avec pin blanc
- avec pin gris
- avec pin rouge
- avec épinette noire ou rouge
- avec épinette blanche

Feuillus rouge résineux
Feuillus résineux
Mélangés à feuillus tolérants

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
- — — à essences intolérantes
- — — à essences tolérantes
- — — à peuplier (tremble)
- — — (plantation)

Bouleau
- à bouleau blanc et/ou bouleau gris
- à bouleau jaune

Peuplier
- à peuplier

Chêne rouge
- à bouleau blanc et/ou bouleau gris
- à peuplier
- à feuillus d'essences intolérantes
- à feuillus d'essences tolérantes

Plantation d'érable à sucre
- — — à chêne rouge
- — — à épinette
- — — à peuplier hybride
- — — à tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jeune

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle en damier
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche mainly
⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis, trouée
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
X (vieux)	0-20 cm
30	21-40 "
50	41-60 "
70	61-80 "
90	81-100 "
120	101 "

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-70 (cm)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune (inéquienne): Peuplement majoritaire des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieux (inéquienne): Peuplement majoritaire des tiges entre 30 et 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (m)	2 (m)	3 (m)	4 (m)	5 (m)	6 (m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: LE GROUPE DRYADE LTÉE — SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: — SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: -2
Unité de sondage:

000 15 04

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 34101
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4017 *
Région écologique: 9d *
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60 %	
Forte	61 à 100 %	
Abrupte	101% et plus	

Les classes de pente sont indiquées dans les routes publiques seulement.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les routes publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

3 (D) C1 cg 50 m G
- 3 — classe de hauteur
- (D) — classe de densité
- C1 — classe de pente
- cg — genre d'origine
- 50 m — classe de hauteur
- G — classe d'âge
- — sous groupe d'essences
- — groupe d'essences

8 (C) d B 101
- 8 — classe de pente
- (C) — classe d'âge
- d — genre d'origine
- B — classe de hauteur
- 101 — classe de densité
- — type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1988 / Année de publication: 1989 / Année de révision:

Divisions territoriales en date du 15/5/88
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-N-1	22-N-4	22-N-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-16	22-K-13	22-K-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-9	22-K-12	22-K-11	

22 K/13 S. E.